



Déclaration des représentants de la CGT Educ'Action Comité Technique Académique du 2-12-2015

Les élus Cgt au comité technique académique d'Aix-Marseille, ainsi qu'à travers eux les organisations de la confédération générale du travail et l'ensemble de leurs élus, tiennent à témoigner leur compassion profonde pour toutes les victimes frappées par la tragédie de la nuit du 13 novembre à Paris, ainsi que leur solidarité vis-à-vis de leurs familles et de tous leurs proches. Nous témoignons également de la colère immense qui a saisi chacun de nos militants face à ces crimes.

Nous saluons de nouveau la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publiques.

Les attentats qui ont touché la France, ont frappé aussi et frappent encore des populations ailleurs dans le monde. Notre solidarité s'adresse donc également à toutes les victimes de cette forme hideuse de terreur.

Dans ce contexte tragique et grave, la CGT est favorable à la mise en œuvre des réponses qui garantiront à la fois la sécurité et les libertés des citoyens. Elle milite également pour la restauration de la paix et de la liberté pour les populations victimes de guerres sans fin, en Irak et en Syrie notamment.

Dans ces temps troublés la CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité, de démocratie, de liberté et de laïcité. Elles sont au cœur de son action pour la justice sociale et le bien vivre ensemble. C'est bien à nos yeux le lien indissoluble qui unit dans notre combat la paix, la justice sociale et la démocratie, qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression sociale et politique. Nous n'y renonçons pas et nous réaffirmons que l'expression revendicative et le mouvement social ne doivent pas être mis à mal au nom de l'état d'urgence.

Ici nous tenons à rappeler que l'action syndicale figure parmi les principes que le préambule de la Constitution de 1946 déclare comme « particulièrement utile à notre temps ». La défense de la démocratie ne saurait faire l'impasse sur la défense des libertés syndicales, ni aujourd'hui, ni demain. Pour la CGT Educ'Action, pour notre confédération dans son ensemble, ces libertés participent sans restriction du socle de la République et de la Démocratie.

Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions : le contexte grave que nous traversons ne nous fournit aucun prétexte utile. Simplement il nous oblige. Il justifie que soient réaffirmés avec force aujourd'hui des principes essentiels.

C'est pourquoi enfin nous tenons à exprimer aussi aujourd'hui plus prosaïquement mais sans démagogie notre inquiétude et notre mécontentement quant à des pratiques locales, de

chefs d'établissement ou de services administratifs, qui entravent l'exercice des droits et libertés syndicales pour nos adhérent-e-s et militant-e-s, ou pour les personnels en général. Nous n'en ferons pas le recensement détaillé ici, même si des évènements très récents s'inscrivant dans une suite de précédents, par exemple ceux survenus au LP Colbert de Marseille, ou plus anciens, comme ceux qui concernent le Lycée des Métiers Beau de Rochas à Digne, nous pousseraient à le faire. Mais il convient que l'administration prenne la mesure des enjeux que recouvrent à nos yeux ces contentieux locaux, enjeux sur lesquels nous interviendrons prochainement de manière plus précise auprès des services concernés.

Par ailleurs, c'est également fort de cette conviction de l'utilité démocratique et sociale de l'action syndicale, que nous tenons, avant d'en venir à l'ordre du jour de ce CTA, à aborder également rapidement la question de la santé et des conditions de travail des personnels. La réunion récente du CHS départemental des Bouches du Rhône, celle imminente du CHS spécial des services académiques, nous en fournit une occasion particulière.

En janvier 2015 a été présenté par le ministre du travail le Plan Santé au Travail 2015-2019. Un plan ambitieux visant à faire de la prévention, de la qualité du travail, de la lutte contre les risques d'accidents et les risques psychosociaux, des priorités. Dix mois plus tard nous apprenons que le gouvernement utilise les ressources excédentaires de la branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale comme variable d'ajustement pour compenser « l'effort patronal » dans le cadre de l'accord sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO. Une ponction de 700 millions d'euros dans la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale.

Or, ces excédents devraient être mobilisés en priorité au service du monde du travail pour une réparation plus juste, pour la poursuite de la mise en oeuvre d'une véritable politique de prévention, d'éducation et de promotion de la santé au travail. Mais ils ne le seront pas... Pourtant les besoins urgents ne manquent pas. Prenez par exemple la médecine de prévention dans l'Education Nationale. Utilisons une fraction de ces 700 millions pour embaucher les 335 médecins de préventions -dont 17 pour notre académie! - qui manquent à l'Education Nationale afin de remplir enfin ses obligations légales en matière de suivi des agents. En 2012, 15 862 agents de l'Education au plan national ont bénéficié de cette visite obligatoire, soit seulement 3.1%. En 2014, moins de 4%. Nous aimerions connaître les chiffres dans notre académie. Nous craignons malheureusement que le constat ne soit pas plus brillant et qu'il illustre encore l'écart entre les discours et les actes.

Nous aborderons pour finir le seul sujet qui soit soumis au vote du comité technique d'aujourd'hui qui est l'examen du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Lors des groupes de travail et du dernier comité technique spécial des services académiques, votre administration a argumenté sur le bien qu'elle pensait de ce régime indemnitaire. Pour notre part, nous ne rappellerons pas tout le mal que nous en pensons. Nous donnerons seulement les deux raisons essentielles qui motiveront notre vote CONTRE.

Le RIFSEEP ne répond en rien à la baisse du pouvoir d'achat des collègues. Seule la revalorisation du point d'indice contribuera à améliorer le quotidien et éviter pour un nombre croissant d'entre eux, des fins de mois difficiles. Le RIFSEEP entraînera inévitablement les dérives que nous avons déjà connues avec les autres régimes indemnitaires. Elles constituent, avec l'insuffisance de la fiche de paie et les insatisfactions professionnelles, les raisons d'un ressentiment exprimé de plus en plus ouvertement par les collègues.

Nous militons quotidiennement pour que ce ressentiment se traduise par la mobilisation solidaire en faveur du progrès social et démocratique. Malheureusement, nous constatons que d'autres que nous qui sont animés d'intentions radicalement opposées aux nôtres, régressives et réactionnaires, cherchent à faire fructifier ce ressentiment à leur profit.